

Alors aussi, quoique situées dans l'archiprêtré de Dombes, toutes les terres qui appartenaient aux ducs de Savoie prirent le nom de Bresse : ainsi Lay ou Pont-de-Veyle, Grièges, Cormoranches, Mépillat, Fleurieux près de Châtillon, Clémentia, l'Abergement, Montanais, Mionnay, Rillieux, Saint-Didier-de-Miribel.

Vers cette même époque on voit, pour la première fois, la dénomination de *Petit Franc-Lyonnais*, appliquée, par arrêt du Parlement de Paris du 22 décembre 1525, aux terres et seigneuries que possédaient le Chapitre de l'Eglise de Lyon et l'Abbaye de l'Ile-Barbe, dans le pays ou archiprêtré de Dombes (1). En s'éclipsant de la

(1) Aux portes de la ville de Lyon, à son extrémité septentrionale, commençait le Petit Franc-Lyonnais. Les villages de Cuires, la Croix-Rousse, et un tiers de Caluires en faisaient partie. Ceux de Fontaines, de Roche-taillée, de Fleurieu, en dépendaient également; Neuville, autrefois Vimy, en était la capitale.

Dans l'enceinte actuelle du département de l'Ain, le Petit Franc-Lyonnais comprenait encore la commune entière de Génay, le hameau de Bernoud, dépendant alors de Massieux et aujourd'hui de Civrieux, le quart de cette ancienne commune de Civrieux, et une faible portion de celle de Saint-Jean de Thurigneux.

Une seconde partie du Petit Franc-Lyonnais se composait des communes de Saint-Bernard, Riottiers, et d'un tiers environ de celle de Saint-Didier-de Formans.

A l'exception de Cuires, la Croix-Rousse et Caluires, qui étaient de l'archiprêtré des Suburbes, tout le Petit Franc-Lyonnais faisait partie de l'archiprêtré de Dombes.

L'arrêt de 1525 est le premier document dans lequel se trouve exprimé le mot de Franc-Lyonnais. Aussi, dans une requête du 8 juin 1556, rapportée au Recueil des Titres et Priviléges de ce pays, p. 60, voit-on qu'en parlant du mandement de Génay et de Bernoud, l'on s'exprime ainsi : *les habitants des dits lieux que l'on dit PRÉSENTEMENT DU FRANC-LYONNAIS.*